

**ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES**

**QUARTIER LORETTEVILLE**

**ZONE VISÉE 63330 Hc**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 4**

Fiche n°	01
N° SDORU	2014-10-125

**DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE**

SUD : BOULEVARD DES ÉTUDIANTS; OUEST : PROPRIÉTÉS RUE SAINT-AMAND; EST : RIVIÈRE SAINT-CHARLES.

**OBJET DE LA DEMANDE**

- Modification au plan de zonage (Annexe I)
- Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- Autre modification

**NATURE DE LA MODIFICATION**

Il a été porté à notre attention que les limites des zones 63330Hc, 63329Cc et 63343Mb ne coïncident pas avec les limites du lot 1 274 893. Le dit lot se retrouve ainsi partagé entre deux zones (63330Hc et 63343Mb) dans sa partie sud. Il y a même un écran visuel qui est exigé dans la partie sud du lot, sans que le tout coïncide avec une limite de lot.

Après vérification, le Service de l'ingénierie nous confirme que le lot 1 274 893 a été déplacé de quelques mètres vers le sud lors de la rénovation cadastrale. Maintenant, les limites de ce lot ne coïncident plus avec la délimitation des zones (63330Hc, 63329Cc 63343Mb), ce qui était le cas avant la rénovation cadastrale.

Cette situation porte préjudice au propriétaire qui veut redévelopper ce lot avec un nouveau projet.

**MODIFICATION PROPOSÉE**

Déplacer au plan de zonage les limites des zones 63330Hc, 63329Cc et 63343Mb pour les faire coïncider avec les limites du lot 1 274 893.